



La séquence d'observation en milieu professionnel

publié le 12/06/2017 - mis à jour le 05/10/2017

Descriptif :

Des informations règlementaires, des ressources sur la séquence d'observation en milieu professionnel en classe de 3ème.

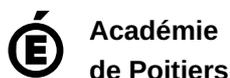
La séquence d'observation en milieu professionnel est obligatoire pour tous les élèves des classes de troisième. Elle se déroule dans les entreprises, les associations, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales, aux conditions prévues par le code du travail. A partir de 2016, elle est intégrée au parcours Avenir.

- ▶ textes de référence (caractère obligatoire, âge des élèves, organisation) sur le site [Eduscol](#)
- ▶ le portail national d'information sur les stages en entreprise [Tuto des stages](#).

Afin de faire de ce temps d'immersion un véritable temps de formation pour les élèves et de permettre aux professionnels de les accompagner au mieux dans cette première découverte du monde économique et professionnel, des ressources académiques :

- une **boîte à outils** constituée de fiches thématiques (élève/tuteur/jury) ;
- un **espace de mutualisation**.

Afin de permettre un accès équitable et de qualité à des stages, des **pôles de stages** sont mis en place dans l'académie.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.